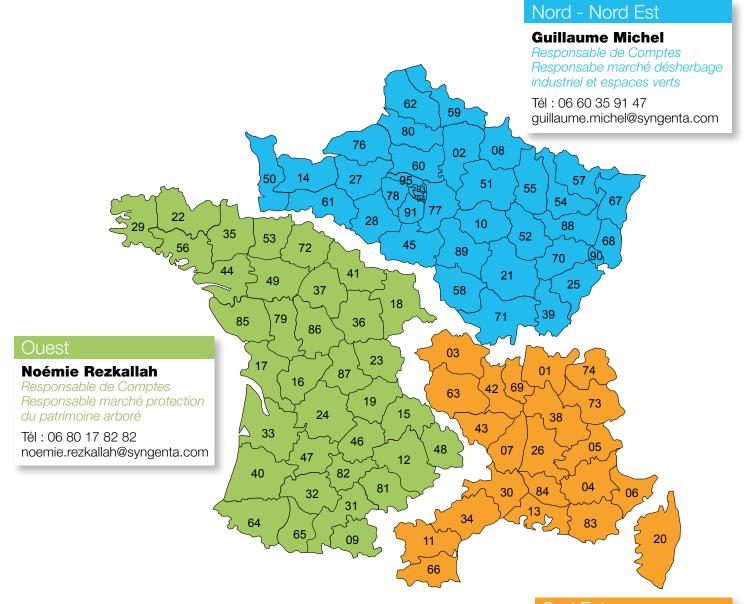


CATALOGUE 2024 GAZONS SPORTIFS



syngenta_®

Vos interlocuteurs



A votre écoute

Votre chargée de clientèle France

Béatrice Mlynski

Tél: 0 800 333 330 - Fax 0 800 43 11 60 beatrice.mlynski@syngenta.com

Sud Est

Gilles Garampon

Responsable de Comptes DOM - TOM Responsable marché biocides

Tél: 06 30 91 57 20

gilles.garampon@syngenta.com

Directrice commerciale France

Céline Le Guern

Directrice commerciale Responsable marché Gazons sportifs

Tél: 06 46 56 99 03

celine.le_guern@syngenta.com

Support Technique France

Damien du Laurens

Responsable marché Cultures ornementales Expert technique TreeCare

Tél: 06 07 29 81 68

damien.du_laurens-1@syngenta.com

Baptiste Traineau

Expert technique Gazons sportifs et Biocontrole

Tél: 06 27 14 40 25

baptiste.traineau@syngenta.com

Sommaire

- 2 Vos interlocuteurs
- 4 Réglementation
 - 4 L'arrêté du 15 janvier 2021
 - 5 Une étape clé dans la réussite des traitements
- 6 **Buses à injection d'air :** limiter la dérive
- 8 Gestion des **maladies**
- 12 Gestion des ravageurs
- 16 Gestion des **adventices**
- 18 Régulateur **de croissance**
- 18 **Pigment**
- 20 Gestion des résistances
- 22 Protection de votre **patrimoine arboré**, ainsi que de vos **joueurs**
- 24 www.syngenta-pro.fr
- 25 **GreenCast**
- 26 MétéoPro
- 27 Pest Tracker
- 27 VisioFlore

Retrouvez toutes nos documentations techniques ainsi que nos services sur notre site internet www.syngenta-pro.fr



Réglementation

L'arrêté du 15 janvier 2021

Prolongation de la Loi Labbé, cet arrêté a vocation à étendre les restrictions d'application de produits phytosanitaires à de nouvelles zones. Il est entré en vigueur le 01/07/2022.

Synthèse de l'arrêté

validée par l'Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces publics

				Références réglementaires			
Zones à entretenir				Loi « Labbé » & LTE	Arrêté du 15 janvier 2021	ALP	Autres
Espaces verts (parcs et jardins) accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public ou privé de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou des établissements publics		vec un produit de biocont tions de l'arrêté Lieux Pul		V		✓	
Terrains de sport et de loisirs ouverts au public, non destinés à la promenade ^(b)	Possible avec tout produit autorisé, avec les restrictions de l'arrêté Lieux Publics (articles 3, 4, 5, 6)					V	
Equipements sportifs suivants: - Terrains de grands jeux ^(o) , pistes d'hippodromes et terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs; - Golfs et practices de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways	Possible avec tout produit autorisé, avec les restrictions de l'arrêté Lieux Publics (articles 3, 4, 5, 6)		Possible uniquement avec un produit de biocontrôle, UAB ou à faible risque, avec les restrictions de l'arrêté Lieux Publics (articles 3, 4, 5, 6) Dérogation : pour les usages des PPP figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles		•	~	
Autres types d'équipements sportifs		biocontrôle, UAB ou à restrictions de l'ai	nt avec un produit de faible risque, avec les rrêté Lieux Publics 3, 4, 5, 6)		V	V	

- (a) Dans l'ensemble du tableau : produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative, en application de l'article L. 253-7 du CRPM
- (b) «[...] les terrains de sport ne sont concernés par l'interdiction que s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou d'« espace vert » avéré. Ces espaces nécessitent donc une appréciation au cas par cas pour déterminer s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou d'« espace vert » avéré et s'ils entrent ainsi dans le champ de la loi. » (source : FAQ loi Labbé, https://www.ecophyto-pro.fr/n/la-loi-mode-d-emploi-faq-sur-la-loi-labbe/n:323)
- (c) Définition officielle des « terrains de grands jeux » : se référer à la norme AFNOR NF P90-113 Sols sportifs-Terrains de grands jeux en pelouse naturelle-Conditions de réalisation

Légende :

: aucune disposition particulière n'est prévue dans la législation ou la réglementation.

Références :

- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. Modifié par les arrêtés du 26 septembre 2016 et du 16 avril 2020
- ALP: Arrêté dit « Lieux Publics » Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables
- Loi dite « Labbé »: Loi nº 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national Modifiée par la LTE. Plus d'informations sur : www.ecophyto-pro.fr/
 LTE: « Loi de Transition Energétique » Loi nº 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiée Article 68 modifiant la loi dite « Labbé »
- Loi dite « Potier »: Loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle
- Arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, modifié, abrogeant l'arrêté du 12 septembre 2006.
 - L'arrêté du 4 mai 2017 a été annulé par la « Décision n° 415426 du 26 juin 2019 du Conseil d'Etat statuant au contentieux » : « [...] Il est enjoint aux ministres concernés de prendre les mesures réglementaires impliquées par la présente décision [...]. »
- Arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mésures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime

Sigles

CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime IGN : Institut national de l'information géographique et forestière PPP : Produit Phytopharmaceutique UAB : Utilisable en Agriculture Biologique

Une étape clé dans la réussite des traitements

Pour être utilisable, une substance active doit être homologuée et efficace sur la cible visée (ravageurs, mauvaises herbes...) et sélective de la culture traitée : c'est le challenge des chercheurs !

Mais elle doit également être stable dans son emballage, résister aux variations de température, rester diluable dans l'eau du pulvérisateur, demeurer en suspension dans la bouillie et enfin bien adhérer aux tissus végétaux : c'est le défi des formulateurs!

Enfin, la préparation des bouillies mérite une attention toute particulière pour éviter tout incident : ceci est l'enjeu de l'applicateur !

NOS SOLUTIONS CONVENTIONNELLES

	Produits	Composition	Page
	ASCERNITY	78,8 g/l difénoconazole + 23,6 g/l benzovindiflupyr	9
	GLAZENN	37,5 % cyprodinil + 25 % fludioxonil	9
GESTION DES MALADIES	HÉRITAGE	50 % azoxystrobine	9
	INSTRATA Elite	80,3 g/l difénoconazole + 80,3 g/l fludioxonil	10
	MEDALLION TL	125 g/l fludioxonil	10
GESTION DES RAVAGEURS	ACELEPRYN	200g/l chlorantraniliprole	14
OFOTION DEC ADVENTION	OVERTAKE	141,12 g/l fluroxypyr methylheptylester et 2,45 g/l Florasulam	17
GESTION DES ADVENTICES	PRAIXONE M	30 g/l dicamba + 340 g/l 2,4 MCPA	17
GESTION DE LA CROISSANCE	PRIMO Maxx II	116,4 g/l trinéxapac-éthyl	19
PIGMENT	RYDER	890 g/l Pigment Green 7	19

NOS SOLUTIONS ALTERNATIVES

	Problématiques	Composition	Page
GESTION DES MALADIES	THIOVIT GAZON	800 g/kg soufre micronisé	11
	NEMATRIDENT B	86% Heterorhabditis bacteriophora 14% Support inerte	15
GESTION DES RAVAGEURS	NEMATRIDENT C	86% Steinernema carpocasae 14% Support inerte	15
	NEMATRIDENT F	86% Steinernema feltiae 14% Support inerte	15
GESTION DES ADVENTICES	KATOUN GOLD	500g/l acide pélargonique	17



Buses à injection d'air : limiter la dérive

Des buses conçues pour atteindre une pulvérisation optimale



Laquelle choisir ?

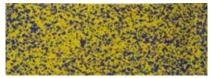


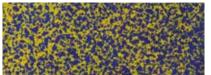




- Avec les buses XC025, à un volume de bouillie de 150-200L/Ha, la pulvérisation touchera tout le feuillage sans faire ruisseler la bouillie. C'est la buse à choisir pour appliquer un produit de contact qui doit coller à la feuille mais ne pas être lessivé vers le sol. Elle pourra également être utilisée pour des produits systémiques que l'on souhaite appliquer avec précision à de faibles volumes de bouillie en maîtrisant parfaitement les paramètres de pulvérisation.
- Avec les buses XC04, à un volume de bouillie de 400L/Ha, la couverture sera tout aussi régulière mais plus consistante. La bouillie ruissellera en partie vers le sol et le système racinaire. C'est la buse à choisir pour appliquer un produit systémique.
- Avec les buses XC08, à un volume de bouillie d'environ 800L/Ha, la pulvérisation sera dirigée vers le sol et la zone racinaire. C'est la buse à choisir pour appliquer des produits dont la cible est le sol lui-même ou la zone racinaire.







Mule gamme d	une gamme de buses pour tous vos besoins						
	Calibre	Volume de bouillie (L/Ha)	Vitesse (km/h)	Recommandé pour les applications de :			
ja	025	150 - 250	3 - 5	Fongicides de contact et systémiques - Régulateurs de croissance Herbicides - Pigments			
	04	300 - 400	3 - 5	Fongicides systémiques - Herbicides - Régulateurs de croissance - Pigments			
	08	600 - 1000	5 - 7	Insecticides de sol - Agents mouillants			

Nous recommandons d'utiliser un filtre 50 Mesh pour ces trois buses

Buse	Pression (bar)	L/min par buse	Litres par hectare (distance entre deux buses 50 cm)					
			3 km/h	4 km/h	5 km/h	6 km/h	7 km/h	8 km/h
	1	0,577	231	173	139	115	99	87
	1,5	0,707	283	212	170	141	121	106
025	2	0,816	327	245	196	163	140	122
020	2,5	0,913	365	274	219	183	157	137
	3	1,00	400	300	240	200	171	150
	3,5	1,080	432	324	259	216	185	162
	4	1,155	462	346	277	231	198	173

Buse	Pression (bar)	L/min par buse	Litres par hectare (distance entre deux buses 50 cm)					
			3 km/h	4 km/h	5 km/h	6 km/h	7 km/h	8 km/h
	1	1,848	739	554	443	370	317	277
	1,5	2,263	905	679	543	453	388	339
08	2	2,613	1045	784	627	523	448	392
00	2,5	2,921	1168	876	701	584	501	438
	3	3,200	1280	960	768	640	549	480
	3,5	3,456	1383	1037	830	691	593	518
	4	3,695	1478	1109	887	739	634	554

Buse	Pression (bar)	L/min par buse	Litres par hectare (distance entre deux buses 50 cm)					
			3 km/h	4 km/h	5 km/h	6 km/h	7 km/h	8 km/h
	1	0,924	370	277	222	185	158	139
	1,5	1,131	453	339	272	226	194	170
04	2	1,306	523	392	314	261	224	196
04	2,5	1,461	584	438	351	292	250	219
	3	1,600	640	480	384	320	274	240
	3,5	1,728	691	518	415	346	296	259
	4	1,848	739	554	443	370	317	277

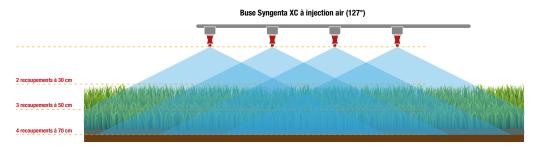


Les buses XC de Syngenta pour une pulvérisation maîtrisée

Zoom Technique

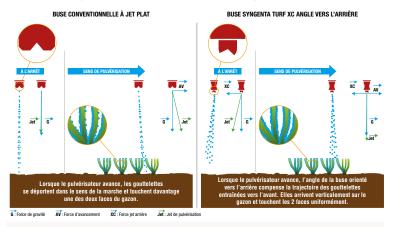
Une couverture régulière...

3 recoupements de jets lors d'une pulvérisation à 50 cm



La pulvérisation en golfs est particulièrement délicate parce qu'elle a lieu sur des surfaces qui ne sont pas planes avec parfois de forts dénivelés. Le fait d'avoir un cône de pulvérisation avec un angle de 127 degrés garantit d'avoir un bon recoupement des différents cônes de pulvérisation même si la rampe se retrouve à 30 cm du sol.

... homogène sur les deux faces du gazon ...



Un angle arrière pour compenser la force d'avancement du tracteur et permettre au jet de tomber à la verticale

Les buses classiques ont une couverture souvent plus conséquente parce que la taille des gouttelettes est inférieure. En plus de générer un ruissellement plus important de la bouillie pulvérisée, cela génère une dérive considérable.

Ce sont les gouttelettes dont la taille est inférieure à 100 microns qui dérivent. 14% de produit peut ainsi être « perdu ».

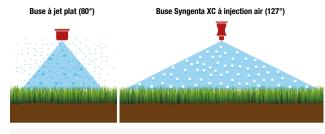
Utiliser des buses à injection d'air réduit considérablement la dérive et permet que la bouillie pulvérisée touche sa cible.

La pulvérisation ne peut être homogène que si autant de produit touche la face avant que la face arrière du gazon.

Le fait que le pulvérisateur avance applique une force vers l'avant au jet pulvérisé. La répartition n'est donc pas homogène sur les deux faces du gazon. Ce qui est particulièrement gênant pour les produits de contact.

Les buses XC compensent cette force d'avancement du pulvérisateur par un angle arrière corrigeant ainsi l'angle global de la pulvérisation la rendant homogène.

... avec un minimum de dérive ...



Une taille de gouttes optimales pour trouver un compromis entre dérive et couverture grossière.





Les buses XC sont inscrites sur la liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation.

Note de Service DGAL/SDSPV/2023-282 du 25/04/2023.



Gestion des maladies

Problématiques Problématiques	Produits
Anthracnose	ASCERNITY INSTRATA Elite MEDALLION TL THIOVIT GAZON
Dollar spot	ASCERNITY INSTRATA Elite THIOVIT GAZON
Fil rouge	INSTRATA Elite MEDALLION TL THIOVIT GAZON
Fusarioses et complexe à helminthosporiose	ASCERNITY GLAZENN HÉRITAGE INSTRATA Elite MEDALLION TL THIOVIT GAZON
Pyriculariose	ASCERNITY INSTRATA Elite GLAZENN HÉRITAGE MEDALLION TL THIOVIT GAZON
Rhizoctone	HÉRITAGE INSTRATA Elite THIOVIT GAZON
Rouille	HÉRITAGE
Sclerotium rolfsii	HÉRITAGE THIOVIT GAZON



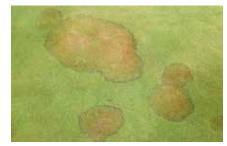
Anthracnose



Fusarioses et complexe à helminthosporiose



Dollar spot



Rhizoctone



Fil rouge



Sclerotium rolfsii

■ Gestion des maladies



Cond. 3 litres

ASCERNITY est composé deux matières actives. Le Solatenol est issue de la famille des SDHI, il a une action préventive de contact et translaminaire. Le difénoconazole est une triazole, curative et systémique. La combinaison de ces deux matières actives confère au produit une action de choc curative et une action durable de protection préventive. **Autorisé uniquement sur greens et tees de golfs.**

	記回
回数	

Matières actives	Cibles	Dose d'emploi
Benzovindiflupyr (Solatenol™) 23,6 g/L Difénoconazole 78,8 g/L	Fusarioses, pyricularioses, helminthosporioses, anthracnoses, dollar spot	3 l/ha

Nombre d'applications par an : 2

Pour en savoir plus, scannez ce QR code

ZNT: 5 m



Délai de rentrée : 24 H

Cond. 1 et 5 kg

GLAZENN est l'association de deux molécules complémentaires : une molécule de contact et une molécule à action pénétrante. **GLAZENN** assure une protection très efficace contre les fusarioses des gazons (hivernales et estivales), une grande persistance d'action et une très bonne tenue au lessivage. Le tout avec un risque d'apparition de résistance extrêmement faible.



Matières actives	Cibles	Dose d'emploi
Cyprodinil 375 g/kg Fludioxonil 250 g/kg	Fusarioses, helminthosporioses, pyricularioses	1,2 kg/ha
Délai de rentrée : 48 H	Nombre d'applications par an : 4	ZNT : 5 m

Pour en savoir plus, scannez ce QR code



Cond. 0,5 kg

HERITAGE, formulé spécifiquement pour les gazons, permet de lutter contre diverses maladies. La matière active de **HERITAGE**, l'azoxystrobine est la seule strobilurine à avoir une action de contact, translaminaire et à protéger les organes néoformés par sa systémie ascendante. Produit préventif, à appliquer avant le développement des maladies.

Matière active	Cibles	Dose d'emploi
Azoxystrobine 500 g/kg	Anthracnoses, Fil rouge, Fusarioses, Helminthosporioses, Pyricularioses, Rhizoctonioses, Rouilles	0,5 kg/ha
Délai de rentrée : 6 H	Nombre d'applications par an : 2	ZNT : 5 m



Pour en savoir plus, scannez ce QR code



Gestion des maladies



Cond. 3 litres

INSTRATA ELITE est composé de difénoconazole et de fludioxonil. Le fludioxonil, confère une excellente protection préventive de contact aux gazons. En modifiant l'osmorégulation des cellules du pathogène, il fait entrer l'eau en excès et les spores explosent. Le difénoconazole est une triazole, curative et systémique. La combinaison de ces deux matières actives confère à **INSTRATA ELITE** une efficacité absolue contre un large spectre de maladies fongiques sur gazon.



Pour en savoir
plus, scannez
ce QR code

Matières actives	Maladies	Dose d'emploi
Difénoconazole 80,3 g/l Fludioxonil 80,3 g/l	Fusarioses, fil rouge, dollar spot, helminthosporioses, anthracnoses, rhizoctonioses, pyricularioses.	3 l/ha
Délai de rentrée : 6 H	Nombre d'applications par an : 2	ZNT : 5 m



Cond. 3 litres

MEDALLION TL est un fongicide de contact à base de fludioxonil. Sa formulation unique lui confère une efficacité sur les spores présentes sur le gazon et dans le feutre. Il est donc particulièrement efficace en préventif sur le développement des maladies telles la fusariose hivernale.

Matière active	Maladies	Dose d'emploi
Fludioxonil 125 g/l	Fusarioses, helminthosporiose, anthracnose, fil rouge, pyricularioses.	3 l/ha
Délai de rentrée : 6 H	Nombre d'applications par an : 4	ZNT : 5 m



Pour en savoir plus, scannez ce QR code

La formulation Contact +

Sur les feuilles :

Medallion TL est un fongicide de contact, il forme un bouclier sur la feuille pour prévenir l'infection et stopper la propagation de la maladie. Medallion TL se fixe très fortement à la cuticule des feuilles. Medallion TL est ainsi mis à l'abri du lessivage en moins d'une heure, ce qui assure que le produit ne sera lessivé ni par la pluie ni par l'irrigation, que toute la dose appliquée sera utile et

que son efficacité sera optimale.

Feutre

Dans le feutre :

Medallion TL cible également les spores présentes dans le feutre et à la surface du sol. L'innoculum est donc fortement diminué et la pression de la maladie est considérablement réduite.



Les points rouges représentent des spores fondiques

Medallion TL cible les pathogènes sur les feuilles mais aussi dans le feutre et à la surface du sol, réduisant ainsi la pression maladie et permettant d'optimiser les chances de stopper les attaques avec des résultats sur du plus long terme.



Le saviez-vous?

Gestion des maladies produits de biocontrôles







Cond. 20 kg

THIOVIT GAZON est un fongicide de biocontrôle composé de Soufre micronisé.. Formulation exclusive Syngenta.

Formulation unique, qui se dissout très rapidement de façon homogène, permettant une pulvérisation de qualité. THIOVIT GAZON vous permettra ainsi d'espacer les fréquences de traitement avec les fongicides conventionnels, les rendants alors plus efficaces lorsqu'ils seront utilisés. Vous préservez l'efficacité de toutes vos solutions disponibles sur le long terme.

Composition	Maladies	Dose d'emploi
Soufre micronisé 800 g/kg	Oïdiums Rhizoctoniose Dollar spot Fusarioses, Helminthosporioses, Pyriculariose, Maladies du feuillage	7,5 kg/ha

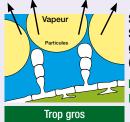


Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Délai de rentrée : 6 H	Nombre d'applications par an : 4	ZNT:5 m
Dolar de Terriree . O TT	Nombre a applications par arr. 4	2111 . 0

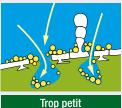
🔰 Zoom technique sur le Thiovit gazon

Efficacité et sélectivité des microbilles



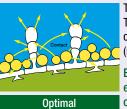
Soufre poudrage ou Soufre micronisé arossier (particules $> 8 \mu m$)

Lessivable Efficacité limitée



Soufre liquide ou Soufre micronisé fin (15 % des particules < 1 µm)

Risque de phytotoxicité (Production d'Acide Sulfurique)



THIOVIT GAZON Taille et forme optimisées $(moyenne = 4 \mu m)$

Efficacité, persistance et sélectivité optimisées

Un mode d'action particulier : la sublimation

Le Soufre fonctionne par un mode d'action qui n'est ni systémique ni de contact. Son mode d'action est particulier au sein de la famille des fongicides : il s'agit de la **sublimation**.

Le contact direct entre le champignon pathogène et le Soufre n'est pas nécessaire pour que le produit soit efficace. La sublimation du Soufre est la transformation de sa forme solide en forme gazeuse sans passage par l'état liquide. La luminosité et les températures chaudes facilitent ce processus.

Lorsque le Soufre se sublime, il est absorbé par les tissus du champignon pathogène et interfère avec plusieurs mécanismes métaboliques.

Le Soufre a une action multisites : blocage de la respiration cellulaire, inhibition de la synthèse de protéines, inhibition de la synthèse des acides nucléiques.

Le Soufre a un mode d'action **préventif** en bloquant le développement du tube germinatif des spores et en prolongeant leur dormance. Mais il a également un mode d'action curatif en perturbant la croissance des myceliums.



Gestion des ravageurs

Problématiques	Produits
Tipules	ACELEPRYN NEMATRIDENT C NEMATRIDENT F
Hannetons	ACELEPRYN NEMATRIDENT B

Nouveautés gamme NemaTrident

C'est une solution de lutte alternative vertueuse qui procure un contrôle très efficace lorsque les nématodes bénéfiques entrent en contact avec les larves des ravageurs ciblés.



La clé de la réussite dépend du positionnement.

En plus des températures mentionnées ci dessus, la gestion de l'humidité sera déterminante.

- → Au moment de l'application, pulvériser sur un sol humide puis arroser immédiatement après pour faciliter le mouvement des NemaTrident dans le sol.
- → Les jours suivant l'application, surveiller que le sol reste humide pour offrir le meilleur environnement aux nématodes.



Larve de tipule



Tipule adulte





Hanneton argenté (Hoplia philanthus)



Hanneton horticole (Phyllopertha horticola)



Hanneton de la Saint-Jean (Amphimallon solstitialis)



Hanneton commun (Melolontha melolontha)

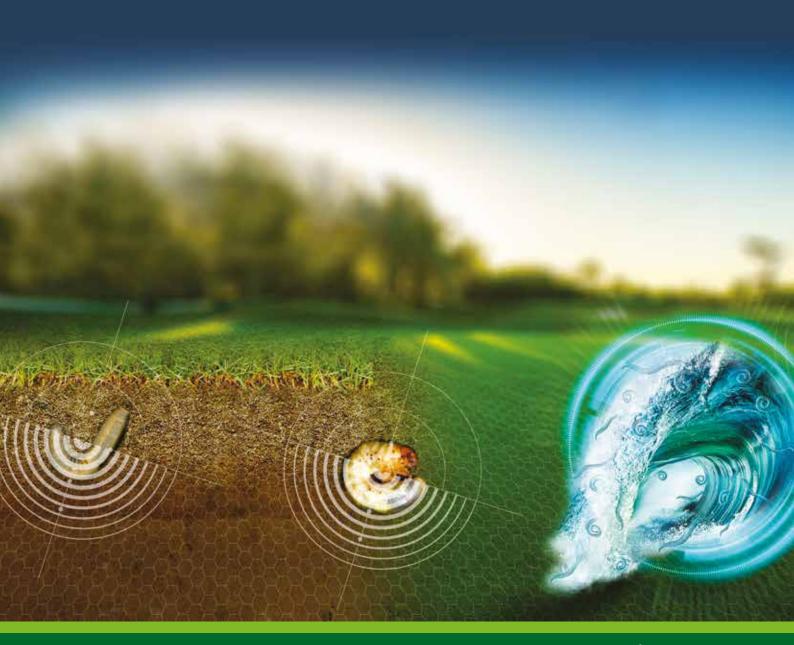
Lutte intégrée







Combiner deux approches différentes pour une lutte optimale contre les ravageurs du sol





Gestion des ravageurs



nsecticide Cond. 1 et 3 litres

L'insecticide des gazons de graminées contre vers blancs et tipules.

ACELEPRYN est un insecticide précisément tourné vers les vers blancs et larves de tipules. Le chlorantraniliprole paralyse les vers et larves après ingestion. Le Chlorantraniliprole, une fois ingéré par l'insecte se fixe sur les récepteurs à Ryanodine des muscles. Les canaux se trouvent alors en position ouverte de manière prolongée provoquant une sortie massive du calcium des cellules musculaires. Cela conduit à une contraction musculaire intense et prolongée chez l'insecte aboutissant à sa mort par paralysie. Son application doit être maitrisée car **ACELEPRYN** est efficace sur les stades larvaires L1 et L2.

回機際級回	1
200	ì
	2
	š
	L

Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Matière active	Ravageurs	Doses d'emploi
Chlorantraniliprole 200 g/l	Ravageurs du sol	0,6 l/hl
Délai de rentrée : 6 H	Nombre d'applications par an : 1 (de février à octobre)	

Contexte ravageurs

Une efficacité ciblée sur vers blancs et larves de tipules :

Il existe plusieurs espèces de hannetons et de tipules. L'espèce de hannetons la plus commune est le hanneton commun Melolontha melolontha. Deux espèces de tipules cohabitent sous nos latitudes : Tipula paludosa et Tipula oleracea



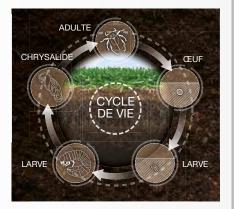
Melolontha melolontha

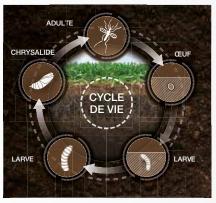


Tipula paludosa



Tipula oleracea







Ces dernières années nous avons pu observer que les cycles biologiques des ravageurs pouvaient être perturbés par le dérèglement climatique.

Nous vous rappelons que plus les produits seront positionnés sur de jeunes stades larvaires, plus ils seront efficaces!

Il convient donc de suivre le développement des ravageurs pour intervenir au meilleur moment et obtenir les meilleurs résultats.

Gestion des ravageurs produits de biocontrôles







1 boite = 2,5 milliards d'individus

NEMATRIDENT B est l'espèce la plus efficace contre les larves des hannetons ravageurs des gazons.

La préparation est composée d'une espèce de nématode entomopathogène bénéfique présente dans le sol appelé : Heterorhabditis bacteriophora. température optimale

Notez que certaines espèces de hannetons ont des cycles de vie qui durent jusqu'à 3 ans, vous pourrez ainsi trouver des populations d'adultes et de jeunes larves présentes en même temps. Lorsqu'un grand nombre de larves sont présentes, des applications sur plusieurs saisons seront nécessaires pour gérer les populations.





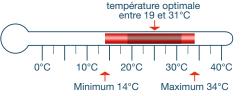
Composition	Ravageurs	Doses d'emploi
86% Heterorhabditis bacteriophora 14% Support inerte	Hannetons	5 milliards d'individus / hectare
Date limite d'utilisation : 7 semaines après fabrication ; se référer à cette date sur l'emballage. Stockage : au réfrigérate entre 2°c et 6°c		Stockage : au réfrigérateur entre 2°c et 6°c



1 boite = 2,5 milliards d'individus

NEMATRIDENT C est la solution la plus efficace contre les larves des tipules ravageurs des gazons.

La préparation est composée d'une espèce de nématode entomopathogène bénéfique présente dans le sol appelé : *Steinernema carpocapsae*. Lorsque la température du sol est supérieure à 14°C, les nématodes s'activent et sont prêts à entrer en contact avec leurs cibles.





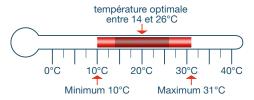
Composition	Ravageurs	Doses d'emploi
86% Steinernema carpocasae 14% Support inerte	Tipules	5 milliards d'individus / hectare
Date limite d'utilisation : 4 mois après fabrication ; se référer à cette date sur l'emballage. Stockage : au réfrie entre 2°c et 6°c		Stockage : au réfrigérateur entre 2°c et 6°c

NemaTrident® F

1 boite = 2,5 milliards d'individus

NEMATRIDENT F est idéal lorsque les températures sont froides. Cependant dès que les températures le permettent nous recommandons d'utiliser NemaTrident C qui est plus efficace.

Cette espèce est efficace contre les larves des tipules. La préparation est composée d'une espèce de nématode entomopathogène bénéfique présente dans le sol appelé : Steinernema feltiae.





Composition	Ravageurs	Doses d'emploi
86% Steinernema feltiae 14% Support inerte	Tipules (sous conditions froides)	5 milliards d'individus / hectare
Date limite d'utilisation : 4 mois après fabrication ; se référer à cette date sur l'emballage. Stockage : au réfrigér entre 2°c et 6°c		Stockage : au réfrigérateur entre 2°c et 6°c



Gestion des adventices

Problématiques	Produits
Désherbant sélectif des gazons de graminées	OVERTAKE PRAIXONE M
Désherbant total de biocontrôle	KATOUN GOLD



Gestion des adventices



Cond. 1 litre et 5 litres

Herbicide sélectif des gazons de graminées.

L'association du Florasulame et du Fluroxypyr permet de cibler un large spectre d'adventices et d'être aussi efficace pendant les journées froides que chaudes avec des fluctuations de températures importantes. Fluroxypyr: Il agit comme inhibiteur de l'Auxine qui est une hormone essentielle dans le développement et la croissance de la plante. Florasulame: Il perturbe la synthèse des protéines et des acides aminés qui sont les éléments constitutifs de la croissance des plantes.

Matières actives	Cibles	Dose d'emploi	Période d'application
Fluroxypyr 98 g/L Florasulame 2,45 g/L	Dicotylédones : Désherbage sélectif des gazons de graminées implanté depuis plus d'un an	1,8 l/ha	De mars à septembre
	Dicotylédones: Désherbage sélectif des gazons de graminées implanté depuis moins d'un an et sur gazon de placage	1,5 l/ha	De mars à mai
Délai de rentrée : 48 H	Nombre d'applications par an : 1	ZNT : 5 m	



Pour en savoir plus, scannez ce QR code



Cond. 3 litres

Herbicide sélectif des gazons de graminées.

PRAIXONE M est un désherbant sélectif des graminées à gazon, efficace sur les plantes à feuilles larges (dicotylédones), annuelles ou vivaces. Grâce à son action systémique descendante, **PRAIXONE M** combat efficacement de très nombreuses adventices, pour garder un beau gazon.

Matières actives	Cibles	Dose d'emploi	Période d'application
2,4 MCPA 340 g/L Dicamba 30 g/L	Dicotylédones	6 l/ha	application en plein d'avril à août et en localisé jusqu'à fin septembre
Délai de rentrée : 24 H	Nombre d'applications par an : 2	ZNT : 5 m	



Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Produit de biocontrôle





Cond. 5 litres

Herbicide total de biocontrôle.

A base d'acide nonanoïque obtenu à partir d'huile de tournesol par extraction strictement physique et d'adjuvants d'origine naturelle, **KATOUN GOLD** permet de maintenir sous contrôle la prolifération des adventices dans les parcs, jardins et trottoirs, cimetières et voies de communication sur surfaces perméables et voies ferrées et sites industriels.

Matière active	Cibles	Dose d'emploi	Période d'application
Acide pélargonique 500 g/L	Dicotylédones et graminées	22,5 l/ha	De janvier à octobre
Délai de rentrée : 24 H	Nombre d'applications par an : 4	ZNT : 5 m	

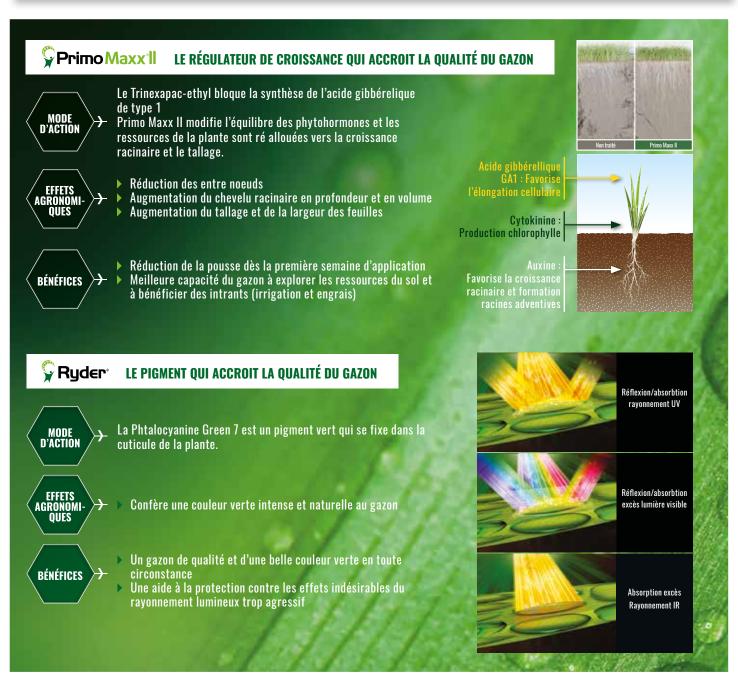


Pour en savoir plus, scannez ce QR code



Régulateur de croissance & pigment

Problématiques Problématiques	Produits	
Régulateur de croissance	PRIMO MAXX II	
Pigment	RYDER	



Gestion de la croissance



Cond. 3 et 20 litres

PRIMO MAXX II est un régulateur de croissance, il ralentira la croissance du gazon dès la première semaine d'application.

Composé de Trinexapac-éthyl, il stoppe la production de Gibbérelines et modifie ainsi l'équilibre des phytohormones dans la plante au profit de l'auxine et cytokinine.

La plante réalloue ses ressources énergétiques vers la croissance des racines et vers le tallage. Les entre-nœuds sont nettement raccourcis. Le gazon et le chevelu racinaire sont nettement densifiés.

Cela permet une réduction significative des coûts et du temps passé en tontes et entretiens ainsi qu'une meilleure gestion des ressources en eau et éléments fertilisants.

Matière active	Usages	Dose d'emploi
Trinexapac-éthyl 116,4g/L	Régulateur de croissance	0,4 à 3,2 l/ha
Délai de rentrée : 48 H	Fractionnement possible de la dose totale : 16L/Ha/an	ZNT : 5 m



Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Pigment



Cond. 5 litres

RYDER est un pigment qui procurera au gazon une couleur verte intense et naturelle tout au long de la saison.

Composé de phtalocyanine green 7, un pigment vert, **RYDER** est un produit de contact qui se fixe dans la cuticule de la plante et intensifie la couleur verte du feuillage. En se fixant dans la cuticule de la plante, **RYDER** forme une barrière protectrice contre les excès de rayonnement lumineux.

Composition	Usage	Dose d'emploi
Pigment green 7 : 890g/l	Agent colorant, pigment	0,5 à 2 l/ha



Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Gestion des résistances

Alterner les modes d'action

Utiliser des modes d'action différents dans un programme herbicide, insecticide et fongicide pour une efficacité durable des produits.

Chaque famille de produit possède sa propre classification. Bien connaître les groupes HRAC*, FRAC* et IRAC* est donc un prérequis indispensable pour prévenir les résistances.

	HRAC	FRAC	IRAC
ACELEPRYN 200 g/l chlorantraniliprole			28
ASCERNITY 78,8 g/l difénoconazole + 23,6 g/l benzovindiflupyr		3 + 7	
GLAZENN 37,5 % cyprodinil + 25 % fludioxonil		9 + 12	
HÉRITAGE 50 % azoxystrobine		11	
INSTRATA Elite 80,3 g/l difénoconazole + 80,3 g/l fludioxonil		3 + 12	
KATOUN GOLD 500 g/l	0 (Z)		
MEDALLION TL 125 g/l fludioxonil		12	
OVERTAKE 98 g/l Fluroxypyr + 2,45 g/l Florasulame	2B + 40		
PRAIXONE M 30 g/l dicamba + 340 g/l 2,4 MCPA	40 + 40		
PRIMO Maxx II 116,4 g/l trinéxapac-éthyl	-	-	-
RYDER 70 à 90 % phtalocyanine green 7	-	-	-
THIOVIT GAZON 800 g/kg soufre micronisé		M02	



L'objectif de la gestion des résistances est donc principalement de maintenir l'efficacité des produits dans le temps, c'est-à-dire de les utiliser à bon escient afin de ne pas favoriser le développement de phénomènes de résistance qui entraîneraient une baisse de leur efficacité voire leur inefficacité.

^{*} HRAC Classification pour les Herbicides, rendez-vous sur : www.hracglobal.com FRAC Classification pour les Fongicides, rendez-vous sur : www.frac.info IRAC Classification pour les Insecticides, rendez-vous sur : www.irac-online.org



BIOSTIMULANTS

Accompagnez vos gazons en mode haute culture



Engagez-vous dans une nouvelle voie
de l'entretien avec les biostimulants Syngenta.
Concentrés de haute technologie,
améliorez l'absorption et l'efficacité d'utilisation
des nutriments, augmentez la tolérance
de vos gazons face aux stress abiotiques,
optimisez la disponibilité des éléments nutritifs
présents dans le sol et dans l'air.
Apportez ce supplément de vitalité à vos gazons
pour un entretien haute culture.



Protection de votre patrimoine arboré, ainsi que de vos joueurs

Pine T Pro Ball®

PINE T PRO BALL® est une solution de confusion sexuelle homologuée contre la processionnaire du pin.

Elle contient une phéromone qui est appliquée directement dans la canopée de l'arbre. L'air devient saturé en phéromone, empêchant les papillons mâles de s'accoupler



plus, scannez ce QR code





Processionnaire du pin

Les dégâts causés

Les chenilles se nourrissent des aiguilles, entraînant des défoliations, des pertes de croissance et un affaiblissement général de l'arbre.

Les micro-poils libérés par les chenilles sont disséminés par le vent et sont très urticants pour l'Homme et les animaux.





Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Quelles solutions ?

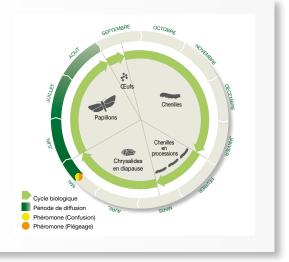


Confusion sexuelle, qui réduit progressivement la population en perturbant l'accouplement des papillons.

La phéromone s'applique avec un paintball.



Piégeage à base de phéromone, spécifique de l'espèce, qui attire et capture les papillons mâles.



Oak T Pro Caps®

Processionnaire du chêne

Les dégâts causés

Les chenilles se nourrissent des feuilles et entraînent une défoliation des arbres. Ils sont alors plus sensibles aux autres ravageurs et pathogènes.

Les nids sont plaqués sur le tronc ou sous les branches charpentières. Les micro-poils libérés par les chenilles sont disséminés par le vent et sont très urticants pour l'Homme et les animaux.



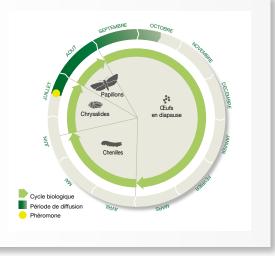


Pour en savoir plus, scannez ce QR code

Quelles solutions ?

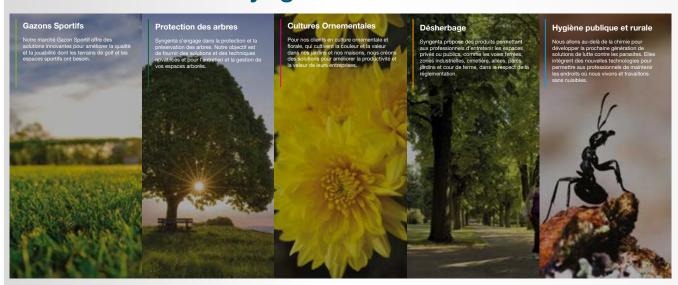


Piégeage à base de phéromone, spécifique de l'espèce, qui attire et capture les papillons mâles.



www.syngenta-pro.fr

Bienvenue sur Syngenta Professional Solutions



- Nos services en accès libre depuis la page d'accueil :
 - > Accès aux notices produits (onglet Solutions)
 - > Aide au diagnostic
 - > Accès MétéoPro à 5 à 10 jours

Vendredi
17.11

0 mm 9 km/h 10°
E 2°

Vorla melec congrete •

Nos services Espace Pro :



- > Prévision du risque maladie sur gazon
- > 5 à 7 jours
- > Actualisé tous les jours



- > Prévisions météo
- > Plages de pulvérisation
- > 10 jours, détaillées heure/heure



- > Outils d'épidémio surveillance
- > Suivi des populations d'insectes ravageurs sur le territoire en temps réel



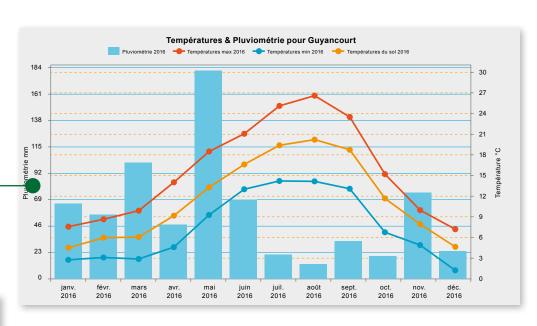
- Identification des adventices
- > En quelques clics
- > À partir de critères simples et visuels



Un outil d'aide à la décision unique en France pour les gazons sportifs.

Greencast vous permet de :

Consulter l'historique des conditions climatiques et pressions maladies sur 5 ans





Suivre l'évolution de la pression maladie au jour le jour

Consulter les prévisions de risque maladie sur 5 à 7 jours Index de Risque de maladie Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi 23/09/2017 21/09/2017 19/09/2017 20/09/2017 22/09/2017 Risque d'Anthracnose foliaire Risque de Dollar Spot Risque de Dollar Spot (Irrigué) Risque de Fusariose hivernale Risque de germination de paturin annuel Risque de floraison de paturin annuel Risque de Piétin échaudage Risque de Piétin échaudage (Irrigué) Risque très faible Risque faible Risque moyen Risque moyen à élevé Risque élevé

Des données précises à l'échelle locale Les principales problématiques des gazons sportifs sont couvertes : Fusariose hivernale, Dollar Spot, Anthracnose, floraison du pâturin annuel





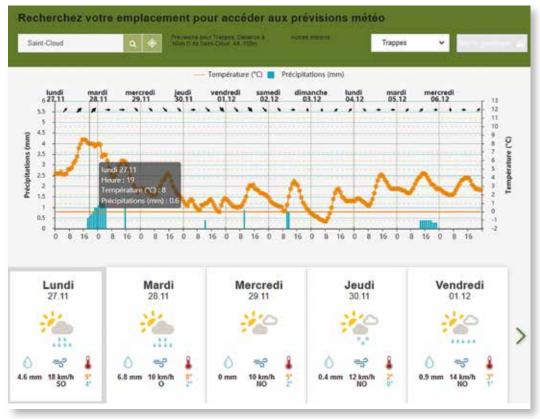


Un traitement réalisé au bon moment permettra d'une part de réduire le risque de pollution diffuse des eaux de surface et d'autre part d'optimiser l'efficacité du traitement.

Syngenta vous propose un accompagnement au quotidien grâce à son service de météo unique, élaboré par son équipe de météorologues mondiale.

Avec MétéoPro:

- 10 jours de prévisions
- Détaillées heure par heure
- Au plus proche de votre commune





Risques multiples

Venteuse

- Des données climatiques précises
- La possibilité de planifier vos traitements grâce aux fenêtres de pulvérisation qui permettent de choisir le moment le plus adéquat pour traiter en fonction des conditions climatiques

Conseillée Limitée

Déconseillée



Détectez, identifiez et signalez la présence d'insectes ravageurs sur vos gazons.

Ce nouvel outil collaboratif vous permettra de renseigner leur présence à l'aide d'une carte interactive mise à jour quotidiennement.













Syngenta en partenariat avec Ecoumène et Agref

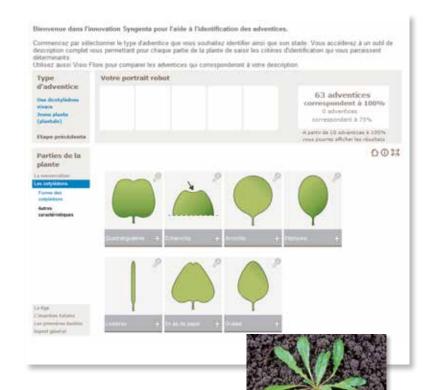
lance un **réseau d'épidémio surveillance** des ravageurs des gazons sportifs.

Retrouvez le lien pour consulter les observations faites par nos experts sur **www.syngenta-pro.fr**



Identifier vos mauvaises herbes en ligne!

- VisioFlore : Un outil pratique et innovant
 - Une identification rapide et fiable des mauvaises herbes
 - Une méthode de recherche interactive et didactique
 - Des critères de description visuels et facilement compréhensibles
- VisioFlore : Un service expert Syngenta exclusif
 - 285 adventices
 - 572 critères illustrés
 - + de **1000** photos



Découvrez son identité sur VisioFlore!



ACELEPRYN® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 -Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ASCERNITY™ - Attention - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



GLAZENN® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du cyprodinil. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



HERITAGE® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 -Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



INSTRATA® ELITE - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions 🛬 d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



KATOUN® GOLD - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



MEDALLION® TL - Attention - H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



OAK T PRO CAPS® - H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

OVERTAKE® - Danger - H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertige. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PINE T PRO BALL® - ATTENTION - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.



PINE T PRO CAPS® - H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PRAIXONE® M - Danger - H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRIMO MAXX® II - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H332 - Nocif par inhalation. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



RYDER® - Danger - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

THIOVIT® GAZON - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ACELEPRYN® - AMM N° 2200304 - Composition: 200 g/l chlorantraniliprole - Pour les usages sur gazons de graminées, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit de novembre à janvier. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de novembre à janvier. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur gazons de graminées à l'exception des gazons de golf. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur gazons de golf. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour une application sur gazons de golf. SPe 8 Ne pas utiliser en présence d'abeliles et autres pollinisateurs.

ASCERNITY™ - AMM N° 2180123 - Composition: 78.8 g/l difénoconazole * + 23.6 g/l benzovindiflupyr ** - P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage : se reporter au tableau de l'étiquette pour le détail des protections. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P337+P313 si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

GLAZENN® - AMM N° 2100114 - Composition: 37.5 % cyprodinil * + 25 % fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

HERITAGE® - AMM N° 2030457 - Composition : 50 % azoxystrobine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le à contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% dans le cas d'une application au printemps suivie d'une application en automne. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

INSTRATA® ELITE - AMM N° 2180334 - Composition : 80.3 g/l difénoconazole * + 80.3 g/l fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Spe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages gazons de graminées sur terrains de golf. Spe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages gazons de graminées.

KATOUN® GOLD - AMM N°2170321 - Composition 500 g/L d' acide pélargonique - P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit en novembre et décembre sur surfaces perméables. SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur plus de 50 % de la surface (traitement par tache) pour tous les usages à l'exception des usages sur sites industriels, routes, autoroutes, chemins de fer et zones herbacées extensives. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toutes autres situations où le risque de ruissellement est important pour les usages sur sites industriels, routes, autoroutes, chemins de fer et zones herbacées extensives et pour les usages en traitements généraux (zones non cultivées) et Allées, PJT, Cimetières et voies.

® Marque enregistrée, produit homologué Certis Belchim BV

MEDALLION® TL - AMM N° 2160730 - Composition: 125 g/l fludioxonil * - P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

NEMATRIDENT® B - Composition : 86% Heterorhabditis bacteriophora - 14 % de support inerte

NEMATRIDENT® C - Composition : 86% steinernema carpocasae – 14 % de support inerte

NEMATRIDENT® F - Composition : 86% steinernema feltiae - 14 % de support inerte

OAK T PRO CAPS® - Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des animaux domestiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Conserver dans son emballage d'origine et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés. Porter des gants et lunettes de protection. Ne pas congeler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Jeter les emballages vidés et rincés selon la législation en vigueur. ® Marque déposée M2i

OVERTAKE® - AMM N° 2211032 - Composition: 98 g/L (9.76% p/p) de fluroxypyr (sous forme de fluroxypyr-meptyl) et 2.45 g/L (0.24% p/p) de florasulame. - P261 - Ne pas respirer les aérosols. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P403+P293 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (gazons établis). SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (geunes gazons). SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (geunes gazons). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (geunes gazons). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (geunes gazons). SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de juin à février pour les usages gazons de graminées (geunes gazons). SPe3 -

PINE T PRO BALL® - Biocide de type 19 (répulsifs et appâts) - AMM n° R-2022-0018. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation. ® Marque déposée M2i.

PINE T PRO CAPS® - Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des animaux domestiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Conserver dans son emballage d'origine et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés. Porter des gants et lunettes de protection. Ne pas congeler. Ne pas;manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après manipulation. Jeter les emballages vidés et rincés selon la législation en vigueur. ® Marque déposée M2i.

PRAIXONE® M - AMM N° 2110154 - Composition : 340 g/l 2,4-MCPA (sels de sodium et de potassium) + 30 g/l dicamba * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage et des bottes pendant les phases de mélange, chargement et d'application. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Agiter avant emploi après un stockage à basse température. Agiter la préparation pendant l'application. Pour les applications avec un appareil à dos, respecter un volume de bouillie supérieur ou égal à 1000 L/ha. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit en plein au mois de septembre. Spe3 Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

PRIMO MAXX® II - AMM N° 2180335 - Composition: 116.4 g/l trinéxapac-éthyl * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe2 Pour protéger les eaux souterraines et les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 40. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

RYDER® - Composition : 890 g/l Pigment Green 7 - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient : alcools C12-15 ethoxylés et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

THIOVIT® GAZON - AMM N° 2000018 - Composition: 80 % soufre micronisé - P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Sp63 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les usages sur vigne, houblon, pépinières et papayer et de 20 mètres pour les usages sur vergers et manguier par rapport à la zone non cultivée adjacente. Sp63 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

™ et ® Marques enregistrées, * substances actives et ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

®2 Marque déposée M2i.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées*: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Certification Qualité, Environnement, Sécurité et Santé

Pour Syngenta, les notions de qualité, de préservation de l'environnement et de bien-être au travail sont indissociables de sa politique globale de développement durable.

Sa politique repose sur une stratégie claire et partagée, des processus internes et des systèmes d'informations adéquats permettant une plus grande efficience et plus de flexibilité visant la satisfaction de ses clients, de ses collaborateurs et des parties prenantes.

Logiquement, Syngenta France S.A. activités commerciales est certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité et santé). Pour ces 3 certifications, tous les renouvellements ont été conclus avec succès.

Conformément à la réglementation en vigueur, Syngenta France S.A. activités commerciales détient un agrément (n° MP02249) pour la distribution et l'application de produits phytopharmaceutiques. A ce jour, 100 % du personnel, constituant l'équipe Espaces Verts, ont un Certificat « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » ou « Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques – Distribution produits professionnels ».



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832.
Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques